

Première Gazette depuis décembre 2024. Nous vous informons, à travers cette édition, des principaux événements qui ont eu lieu dans la commune au cours des six derniers mois. Nous reviendrons l'année prochaine sous un nouveau format.



ENDETTEMENT / FINANCES

À notre arrivée aux responsabilités, le 22 mars 2026, nous avons découvert que la dette communale s'élevait à 975 000€, plaçant notre commune au deuxième rang des communes du Pays d'Héricourt pour son taux d'endettement. Le montant au 31.08.2026 est de l'ordre de 849 000€.

Face à cette situation, qui réduit considérablement notre marge de manœuvre, nous avons fait le choix de la responsabilité : freiner les dépenses, voter des indemnités pour le maire et les adjoints en dessous des plafonds possibles et ne pas engager de nouveaux chantiers majeurs cette année.

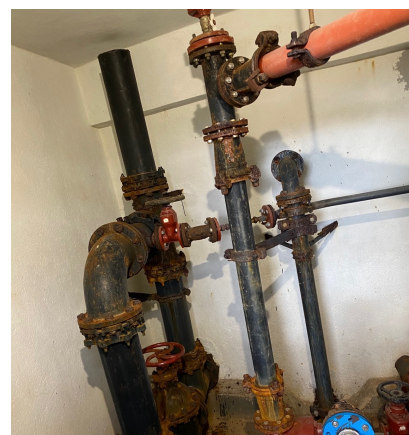
Nous avons également décidé de ne pas faire peser cet effort sur les habitants. Ainsi, les taux communaux d'imposition n'ont pas été augmentés et restent inchangés, soit respectivement 32.11 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 33.10 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 5.95 % pour la taxe d'habitation.

EAU

Face à une sécheresse d'une ampleur inédite par sa durée cette année, conjuguée au vieillissement important du réseau d'eau dont une grande partie a été réalisée dans les années 60, la commune a dû faire face à de nombreuses difficultés. Les pertes sur le réseau ont atteint en moyenne près de 100 m³ par jour, auxquelles se sont ajoutées pas moins de 9 ruptures de conduites dans un intervalle de deux mois.

Nous avons décidé d'agir en lançant un schéma directeur du réseau d'eau. Cette étude permettra d'établir un diagnostic précis du réseau, d'identifier les travaux prioritaires et de planifier les investissements nécessaires pour les années à venir. Les schémas directeurs sont obligatoires pour toucher des subventions et c'est la dernière année pour que les schémas bénéficient de subventions.

Nous rappelons aux habitants que la ressource en eau est précieuse et que nous sommes toujours soumis à des restrictions d'eau (arrêté préfectoral n° 70-2026-07-22-00003 du 22 juillet 2026).



CHAUFFERIE

Suite à une étude réalisée, la chaufferie présente aujourd'hui un rendement calorifique particulièrement faible, inférieur à 50 %. Par ailleurs, la dernière extension du réseau, réalisée en 2023, n'a malheureusement pas permis d'obtenir l'ensemble des aides initialement prévues, ce qui a fortement pesé sur l'équilibre financier du budget chaufferie et sur le remboursement des investissements engagés. À cela s'ajoute l'augmentation récente du coût de transport des plaquettes forestières.

Dans ce contexte, et à la demande des services préfectoraux, un plan de redressement a dû être mis en place. Parmi les premières mesures prises, nous avons notamment remis en service une vanne pilotée, susceptible de permettre jusqu'à 10 % d'économies, et nous poursuivons l'étude de différentes solutions afin d'améliorer le rendement de l'installation.

Malgré ces efforts, une augmentation tarifaire s'est révélée nécessaire, en passant de 0,062 € à 0,070 € le prix par kWh. Pour parvenir à un équilibre complet du budget, le tarif aurait dû être porté à 0,090 € par kWh. Afin de ne pas pénaliser trop fortement les ménages raccordés, nous avons toutefois fait le choix de limiter et de lisser cette hausse. Une réunion d'information destinée aux usagers a eu lieu le 25 septembre.

Nous avons également dû procéder au remplacement du compresseur qui était H.S pour un montant de 2 800€. La chaufferie a été remise en service le 5 octobre.

MATÉRIEL

Une nouvelle débroussailluse a été acquise pour un montant de 1 200 €, en remplacement d'un équipement âgé de plus de 25 ans, dont les réparations successives n'étaient plus pertinentes.

Par ailleurs, près de 2 000 € ont été investis dans du matériel informatique afin de moderniser les outils de travail de la secrétaire de mairie et du maire.

TEMPLE

Enfin, des travaux de réparation du beffroi du temple ont été réalisés pour un montant estimé à 1 600 €. L'intervention était devenue nécessaire en raison d'une dégradation importante du bois.

SÉCURITÉ

Un référent de la gendarmerie est intervenu dans la commune afin d'étudier l'installation de caméras de vidéoprotection. Deux visites d'entreprises ont déjà eu lieu pour établir des devis, l'installation des premières caméras est prévue pour 2027.

Le conseil municipal a également voté la mise en place du dispositif « Participation citoyenne », en lien avec la gendarmerie, afin de renforcer la prévention et la vigilance dans le village.

FÔRET

Une visite des parcelles forestières a été réalisée avec la nouvelle garde de l'ONF afin d'identifier les différentes problématiques rencontrées. Le conseil a retenu les lots destinés à l'affouage pour la période 2026-2027.

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des déchets, y compris végétaux.

JOURNÉE CITOYENNE / JOURNÉES DU PATRIMOINE

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des participantes et participants à la journée citoyenne du 31 mai dédiée au nettoyage et à l'embellissement du village.

Les journées du patrimoine à la mairie/école et au temple ont eu lieu le samedi 19 et le dimanche 20 septembre.

ASSOCIATIONS

Afin de soutenir la vie associative locale, nous avons mis en place une gratuité encadrée de la salle communale, une fois par an, pour chaque association qui en fera la demande, sous réserve du respect des conditions d'utilisation prévues.

À partir de la deuxième location annuelle, le tarif réduit sera appliqué. Les locations suivantes seront ensuite soumises au tarif standard.

BRUITS DE VOISINAGE

Les bruits de voisinage sont réglementés par l'arrêté préfectoral n°21 du 18 mai 2006, cet arrêté réglemente notamment les horaires des travaux de bricolage ou de jardinage : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

- > **Prochain conseil municipal** : vendredi 6 novembre 2026 à 20h
- > **Commémorations de l'armistice** : mercredi 11 novembre 2026 à 09:45
- > **Voeux de la municipalité** : samedi 9 janvier 2027 à 18h
- > **Repas des anciens** : dimanche 7 février 2027



